

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 FEVRIER 2012.

Présents

M.M.D'HAENE Marc, Bourgmestre.

MM.DELSOIR Damien, DEGRYSE Achille, Echevins.

MM.FLEURQUIN René, DEMORTIER André, Mme.TAELMAN Rita, MM.BERTE Jean-Pierre, DENIS Roland, Mmes.LOISELET Christelle, MM.DELHAYE Pierre, PIERRE Aurélien, SMETTE René, MAHIEU Eric/Conseillers.

Absentes et excusées : Mmes Sophie POLLET et Anne-Marie FOUREZ/Echevines

M. André DEMORTIER/Conseiller

Absentes : Mme.Charlotte NGO-TONYE/Conseillère(19h05)

Mme.Dorothee DUPONCHEEL/Conseillère(19H25)

A. SEANCE PUBLIQUE

1) Approbation du programme communal de Développement rural (PCDR) - décision

Avant de céder la parole à l'échevin Damien Delsoir qui était le président de cette session de Développement rural, je voudrais émettre quelques remarques concernant le déroulement de celle-ci :

- D'abord, je remercie les représentants de la Fondation rurale de Wallonie, Régine et Eric et Camille d'IDETA qui ont animé tous les débats et élaboré les projets ainsi que tous les participants venant des 5 villages qui se sont penchés sur les principaux besoins de l'entité en matière de rénovation rurale.
- Il a fallu beaucoup plus de temps à Pecq que dans d'autres communes car après beaucoup de réunions qui ont abouti à des premiers projets qui ne correspondaient pas tout à fait à ce que la population attendait, il a fallu tout reprendre presque à zéro pour aboutir enfin aux projets qui sont présentés aujourd'hui. Cette lenteur dans la démarche a découragé beaucoup de volontaires très nombreux au départ et qui ont abandonné en cours de route, voyant le peu de résultat.
- La 2^{ème} raison de la démobilisation de certains membres a été le raz le bol face à l'attitude peu constructive d'un de nos représentants politiques, ce qui a eu pour résultat de décourager aussi ceux qui ont eu l'impression que leur avis comptait peu. Il a fallu beaucoup de persévérance de la part de chacun pour continuer le travail malgré tout et je remercie vivement ceux qui sont restés et qui ont été assidus aux réunions malgré toutes ces difficultés.
- Enfin, je suis particulièrement heureux de voir arriver au Conseil Communal les projets choisis et retenus par le groupe de travail du Développement rural. Tous les projets ont une importance certaine et il a fallu malgré tout établir un classement par priorité. La rénovation du Centre Alphonse Rivière, l'étude de la rénovation du cœur d'Hérinnes, la construction d'un bâtiment polyvalent à l'Epine à Obigies et l'aménagement des alentours de l'église d'Esquelmes. Il faut savoir que pour Obigies, l'acquisition du terrain du site de l'Epine est prévue, au budget de cette année, en espérant voir se réaliser assez rapidement des petits aménagements pour la pratique du football entre autre avant que le projet de construction du bâtiment ne se fasse d'ici plusieurs années puisqu'il n'est pas repris en 1^{ère} position.
- Même si nous avons perdu beaucoup de temps, j'espère que ces projets classés par ordre de priorité seront votés par une grande majorité voire à l'unanimité par le Conseil Communal afin que de les voir enfin concrètement aboutir.

Et je voudrais encore remercier tous les membres de la rénovation rurale pour le travail accompli durant ces dernières années.

b) Introduction de M. Damien Delsoir, Echevin

M. Delsoir insiste sur les difficultés qu'il a rencontrées lors des réunions. Celles-ci expliquent le retard avec lequel ce point est présenté au Conseil communal.

Il ajoute que ce dossier sera défendu devant la CRAT le 4 avril ou le 2 mai 2012.

Il remercie toutes les personnes qui ont participé à ces réunions et notamment Mmes Camille Mesdag d'Ideta, Régine Dubrulle de la Fondation rurale de Wallonie ainsi que

son collègue, M. Eric Evrard.

Ces trois personnes font la présentation de ce dossier.

Mmes Charlotte Ngo Tonye et Dorothee Duponcheel arrivent pendant cette présentation.

A l'issue de cette présentation, les réactions suivantes interviennent.

a) M. Aurélien Pierre pour le PS

On ne peut être que pour un plan qui repose sur l'avis des citoyens, même s'il faut déplorer certains agissements au cours du processus.

b) M. René Smette pour Ensemble

J'ai participé à toutes les réunions citoyennes préalables à la constitution de la commission de développement rural, mais en vertu de la clé Dhondt, un libéral comme moi, je n'ai pas eu droit à un représentant au sein de cette commission.

La loi c'est la loi, elle s'applique à tout le monde, ce n'est donc pas un reproche que je ferai, mais je tiens à rappeler qu'à cause de cela, je n'ai pu participer aux réunions et donner mon avis sur les dossiers présentés.

Damien, Président de la commission, m'a invité en tant qu'observateur aux 3 dernières réunions, et je l'en remercie, de même que les membres qui ont accepté de m'y recevoir.

Comme cela a déjà été dit, je regrette le côté polémique et l'ambiance délétère qui ont trop souvent régné pendant ces réunions qui ressemblaient parfois plus à une foire d'empoigne et à un règlement de comptes qu'à une réunion citoyenne et constructive, mais il faut bien constater qu'à Pecq, nos sempiternels problèmes internes polluent immanquablement toute discussion, quelque soit le sujet abordé.

Si nous avons fait le choix de nous investir en politique, il nous faut bien composer avec ce genre de situations, même si je le déplore, mais je peux comprendre que le citoyen lambda qui se retrouve dans la même ambiance éprouve des difficultés à donner un simple avis, j'en ai d'ailleurs vu quelques-uns complètement désemparés, et il faut féliciter ceux qui ont tenu le coup jusqu'au bout.

Je tenais aussi à remercier Camille, d'Ideta, Eric et Régine, de la fondation rurale, qui avaient dû eux aussi faire preuve de beaucoup de patience pour mener le projet à terme.

Quant au fond de ce qui nous est présenté aujourd'hui, j'ai dit à la dernière réunion de la commission, que la réflexion sur les projets, le travail pour les élaborer, avaient été accomplis par des citoyens, et que nous étions en présence de leurs demandes, je soutiendrai donc ce projet, même si je n'en partage pas tous les aspects à 100 %

c) Réaction de Mme Charlotte Ngo Tonye

Je tiens à présenter ce bref rapport établi par André DEMORTIER, Conseiller Communal, excusé, qui a été présent à toutes les réunions, que ce soit celles des groupes de travail, ou de Commissions.

Rétroacte :

De mars 2008 à décembre 2010, les projets orientés initialement et présentés par l'Echevin du Développement Rural, n'ont jamais reçu un écho très favorable de la part des personnes présentes dans les groupes de travail, ainsi que lors des réunions de commission.

Lors de la dernière réunion du groupe de travail du 23 décembre 2010 pour le projet « Cœur de Village » à Hérinnes, où seulement 6 personnes étaient présentes, il avait été promis qu'une réunion citoyenne aurait lieu en mars 2011 pour le projet que les hérinnois attendent depuis longtemps, c'est-à-dire, la révision de toute la traversée du Village, entre la rue Cache Malainne et le Home Général Le Maire. Malheureusement, cette réunion promise n'a jamais eu lieu à la grande déception de la population riveraine !

Le 7 septembre 2010, lors de la réunion de commission, il fallut se rendre à l'évidence comme l'atteste le PV, et admettre l'échec après trois ans de

tergiversations !

Au cours de cette réunion, deux nouveaux projets sont présentés par le Collège Communal, à savoir, celui de « l'Epine » et celui de la « Place d'Esquelmes », puis est venu s'ajouter le projet du « Centre Alphonse Rivière ».

Pour ces nouveaux projets, il n'y a plus eu de réunion de groupe de travail, mais uniquement quatre réunions de commission, les 18 janvier, 17 novembre et 01 décembre 2011, ainsi que la dernière, ce 09 février 2012, où seulement 15 personnes étaient présentes pour décider du sort de l'entité !

S'il est exact que les projets ont été admis au cours de cette dernière réunion, ils ne furent qu'à la condition de tenir compte des importantes remarques émises, déjà signifiées par courrier du 25 novembre 2011, adressé à l'animatrice de la Fondation Rural de Wallonie et à l'Echevin du développement Rural à sa demande, concernant principalement les projets, de l'Epine, de la traversée du Village à Hérinnes et du Centre Alphonse Rivière.

La promesse a été donnée au cours de cette ultime réunion du 09 février 2012 de tenir compte de ces remarques dans les projets définitifs.

Tenant compte des modifications promises, le groupe OSER vote pour les projets présentés.

Je demande que ce rapport, ainsi que les remarques détaillées, signifiées par courrier du 25 novembre 2011 joint en annexe, fassent partie du procès verbal de cette réunion de conseil.

d) Réactions de M. André Demortier

HERINNES

Je regrette tout d'abord qu'il n'y a pas une cinquième fiche prioritaire pour la traversée de la place d'Hérinnes, entre la rue Cache Malainne et le Home Général Le Maire, comme déjà admis par tous lors de la réunion de travail à Hérinnes, le 23 décembre 2010, confirmé à nouveau lors de la réunion de la Commission Locale de Développement Rurale de ce 17 novembre 2011.

Il me semble que depuis le 23 décembre 2010, cette fiche prioritaire aurait pu être élaborée et présentée avec les quatre autres lors de cette dernière réunion ! Cette traversée de la place d'Hérinnes, est réellement la priorité des priorités pour les riverains, étant donné le bruit inadmissible causé par les pavés lors du passage du charroi, la dégradation et la dépréciation des habitations, sans compter les problèmes de sécurité engendrés par l'aire de dévoiement, inadaptée au passage du charroi lourd et des véhicules prioritaires !

Cette fiche prioritaire doit par conséquent sortir de l'opération « Cœur de Village » et être rapidement élaborée, si les habitants d'Hérinnes ne veulent pas subir un nouveau camouflé !

A ce sujet, je demande de ressortir le plan qui avait été élaboré et mis à la disposition de la population, les 27 et 28 juin 1990, dans le cadre des premiers projets de la C.C.R.R.

Ce plan avait été consulté par plus de 70 personnes et admis à l'unanimité des 41 personnes présentes lors de la réunion de clôture du 29 juin 1990 !

L'invitation et le PV de clôture sont joints en annexe !

Concernant la fiche établie, dénommée opération « Cœur de Village à Hérinnes ».

- 1) La traversée du village est la première priorité et doit faire l'objet d'une fiche spécifique, comme déjà évoqué.
- 2) La seconde priorité avant d'aborder l'assainissement du site RTS, est de retrouver une surface suffisante pour ériger un bâtiment, afin de reloger la menuiserie communale et pouvoir stocker le matériel de voirie.
- 3) Ensuite, l'aménagement du site RTS doit faire l'objet d'une possibilité de logements d'une taille modeste afin de s'intégrer aux habitations existantes. Je tiens à rappeler que deux projets d'appartements totalement démesurés par rapport à l'habitat local, avaient fait l'objet d'une levée de bouclier de la part des habitants du quartier de la place d'Hérinnes.
- 4) La priorité suivante est la modernisation pour une location polyvalente de l'intérieur de la salle Roger LEFEBVRE, par un nouveau comptoir, une cuisine, des sanitaires et l'isolement du balcon lorsque ce dernier n'est pas utilisé pour économiser le chauffage.

5) La maison du Village ; bien que restaurée il y a peu de temps, mais avec de nombreux défauts de conceptions inexcusables, doit absolument faire l'objet d'une nouvelle approche, car elle est peu occupée, vu les problèmes rencontrés. En effet :

- 1) Il faut enlever le mur séparatif entre les deux pièces au rez-de-chaussée, pour posséder à Hérinnes une salle d'une dimension raisonnable, pour des réunions, communions ou autre utilisations familiales.
- 2) Il faut équiper les murs et le plafond d'un revêtement, afin d'améliorer l'acoustique, car lors de son utilisation, les conversations sont intenables.
- 3) Revoir le circuit de chauffage, afin d'éviter de devoir chauffer l'hiver pour préserver les tuyauteries du gel !(comme c'est le cas maintenant !)
- 4) Terminer l'installation électrique et revoir les joints des portes et fenêtres.

Si tout ce qui précède, qui représente à la fois l'urgent et l'essentiel pour Hérinnes, pouvait être subventionné, ce que je crains fortement, je pense franchement qu'il fera à nouveau bon vivre dans le village.

Pour le reste qui est présenté dans la fiche, je pense que c'est superflu, et que cela ne peut que profiter aux architectes, mais qu'il en coûtera à la Commune.

OBIGIES.

Je constate amèrement que presque rien n'a été retenu de ce qui avait été souhaité et discuté dans le groupe de travail spécifique pour Obigies. Dans ce groupe de travail, étaient présents, les membres de la Commission Locale de Développement Rural d'Obigies, ainsi que le président de la fête des jeunes, le professeur d'éducation physique, représentant l'école et le club de football, ainsi que le président du comité des fêtes d'Obigies.

Ces personnes ne se retrouvent malheureusement plus dans les réunions de décision de la fiche projet, ce qui ne me semble pas très logique, et d'un manque cruel de transparence.

De plus, je constate qu'au lieu de présenter une simple esquisse, moins coûteuse, reprenant les grandes idées, un atelier d'architecture a déjà planché sur ce dossier que je considère « ficelé » comme nous avons vécu le cas lors des projets précédents, qui ont fini par être retirés après trois ans de réunions stériles et coûteuses.

Dans le projet présenté dans cette fiche, il me semble qu'une fois de plus, on subit les idées des personnes extérieures, qui n'en seront pas les utilisateurs !

Il est impossible pour le Comité des Fêtes d'Obigies, d'utiliser le sous-sol avec des engins lourds pour entreposer le matériel et les matériaux !

Certaines réalisations projetées me semblent totalement inutiles et d'un coût non négligeable, elles peuvent être facilement évitées pour permettre d'élaborer des structures plus fonctionnelles et plus adaptées aux réels besoins des habitants. Enfin certains éléments actuels sont supprimés, alors qu'ils peuvent être rafraîchis et maintenus, comme le terrain de tennis et les jeux d'enfants !

Que veulent les gens d'Obigies ?

- 1) Tout d'abord le locataire, l'ASBL Comité des fêtes d'Obigies, propriétaire des garages en très bon état, est en possession d'un bail locatif du terrain jusque 2012. Il souhaite le maintien de ces garages ou une structure d'une surface identique, située au rez-de-chaussée, avec un espace suffisant pour manœuvrer des engins lourds, afin de prendre facilement les matériaux entreposés pour la fête du Géranium !
Ces conditions avaient été émises et admises lors de la réunion du groupe de travail, cependant il semble que certaines personnes sont atteintes d'Alzheimer au point de ne plus s'en souvenir !
- 2) Les habitants souhaitent de pouvoir retrouver une grande salle, équipée d'un bar et d'une cuisine, pour des retrouvailles, communions, repas de sociétés ou autres besoins, cela en remplacement de l'existante qui doit être démolie, vu la vétusté et le danger qu'elle présente.
- 3) Les jeunes veulent trouver en cet endroit, une salle plus adaptée avec douches et sanitaires pour effectuer du sport et maintenir une forme physique l'hiver,

ainsi qu'une occupation sportive par les élèves de l'école durant la période hivernale.

Pour le club de football, le souhait de pouvoir bénéficier d'un petit terrain d'entraînements pour les jeunes.

- 4) Enfin, pour la population en général, le maintien du terrain de tennis et l'aménagement de jeux extérieurs, sur ce terrain sécurisé.

En conclusion.

Il me semble important en cette période de crise, de minimiser les frais en évitant de démolir ce qui est valable sur ce terrain, pour permettre d'investir dans des réalisations simples et fonctionnelles, répondant aux besoins exprimés.

Les garages peuvent rester et le parking peut continuer à fonctionner sur les graviers existants comme cela a toujours été le cas lorsque ce terrain et la salle étaient occupés.

Le terrain de tennis doit rester.

Avec les dépenses évitées, et la conformité du terrain, il est possible de réaliser une belle salle de fêtes avec cuisines, (attenante et non après la salle d'entrée !) bar et sanitaire pour les activités festives et culturelles au rez-de-chaussée, et la salle plus sportive en dessous en demi-sous-sol en lieu et place de ce qui était prévu pour le stockage des besoins du Comité des Fêtes.

Un petit terrain de football pour l'entraînement des jeunes peut être envisagé dans la partie la plus plane du terrain sans aucun problème.

Les salles peuvent être construites avec des matériaux simples et sobres, en briques apparentes comme à la commune et dans les écoles, sans devoir utiliser le plafonnage comme indiqué au projet.

Par une telle vision des choses, tout le monde peut retrouver ses attentes sans dépenses excessives, ce qui est finalité recherchée.

Pour en terminer en me basant sur les chiffres avancés du projet, il me semble qu'il peut être facilement économisé :

30.000 € de plafonnage.

50.000 € de parking.

20.000 € sur une partie de cuisine équipée ! (50.000 € me paraissent du luxe)

40.000 € sur les 90.000 de prévus pour une approche écologique !

50.000 € sur les divers. (100.000 de prévus pour des divers !)

ESQUELMES.

La plus important pour ce village est de régler le problème de l'égouttage qui se jetait dans l'Escaut avant sa rectification, dont le conduit n'a pas été poursuivi, ce qui fait qu'il existe un « puits perdu » recouvert de tôles, juste à côté de ce qui est appelé la place d'Esquermes, qui fait l'objet de ce projet d'aménagement.

Il est par conséquent primordial de solutionner et chiffrer ce travail d'égouttage qui n'apparaît pas dans le projet avant de se lancer plus avant, car cela va certainement se traduire par un coût supplémentaire non négligeable par rapport au projet actuellement chiffré.

PECQ.

Contrairement à ce qui est notifié dans cette fiche 20, page 64, la réalisation du projet ne doit pas comprendre une rénovation complète du bâtiment, étant donné que ce bâtiment a déjà fait l'objet d'une décision communale pour être rénové en quatre phases, y compris les abords.

Un architecte a déjà été désigné, les quatre phases ont été planifiées et une maquette montre l'aspect définitif de cette construction rénovée.

Au stade actuel, la seconde phase des travaux est en cours de réalisation.

Suite à une récente visite par des membres de l'autorité communale, du sous-sol de ce bâtiment, devenu libre depuis la suppression de l'activité de l'amicale des pompiers de Pecq, il a été convenu que la musée Jules JOORIS prendrait place dans ce sous-sol, déjà réduit en partie par la chaufferie de la bibliothèque en cours de construction.

Vu la surface indispensable pour l'occupation des collections du musée, et la réduction de ce sous-sol par la chaufferie de la bibliothèque, il a été envisagé de ne pas démolir le garage des pompiers, tel qu'initialement prévu dans la réhabilitation de ce bâtiment.

Il a également été admis que le sous-sol serait rafraîchi, remis en état, sans toucher aux murs existants, d'abord pour des raisons économiques, ensuite parce qu'il s'agit d'un musée de la ville locale et qu'en conséquence l'aspect architectural actuel peut parfaitement convenir. Les collections seraient présentées en fonction des surfaces existantes qui sont actuellement étudiées par l'initiateur de ce Musée Jules JOORIS, ainsi que par la conservatrice actuelle. Le chauffage de ce sous-sol par air pulsé a par ailleurs déjà fait l'objet d'un avenant à la construction de la futur chaufferie de la bibliothèque.

L'ancienne bibliothèque n'était nullement prévue pour être abattue ni diminuée en hauteur, étant donné qu'elle devait servir d'annexe à diverses attributions pour ne pas diminuer la surface de la grande salle actuelle.

Dans ce projet présenté, on retrouve finalement des contradictions importantes par rapport aux décisions déjà prises en Conseil Communal, ce qui est totalement incohérent, et qui démontre une fois de plus l'absence d'une vision globale des projets.

La toiture est excellente et ne demande certainement pas à être enlevée et remplacée. Si l'isolation doit être effectuée, il serait préférable d'isoler fortement au niveau du plancher du grenier étant donné que ce dernier n'est pas utilisé. Cette méthode de travail sera de loin plus économique que la solution proposée, tout en étant plus efficace.

Le coût estimé au mètre carré de cette rénovation proposée est exorbitant et n'aura certainement pas l'approbation de la RW pour un tel bâtiment qui ne présente aucun intérêt architectural. Si l'on fait une extrapolation du coût final pour la rénovation de ce bâtiment compte-tenu du projet proposé, additionné aux travaux déjà réalisés et ceux en cours de réalisation, ce bâtiment va approcher les 5.000.000 d'Euros, ce qui est inadmissible, en comparaison avec la maison communale qui n'a coûté que 1.250.000 euros !

Enfin concernant les coûts d'entretien et de fonctionnement, il ne faut pas perdre de vue que la grande salle sera toujours d'une hauteur démesurée en rapport à son utilisation, qu'un ascenseur a été nécessaire, et que de grandes baies vitrées devront être entretenues. Le tout va engendrer des dépenses annuelles considérable pour le budget communal.

Après quoi, cet objet est soumis au vote.

Vu le décret du Parlement wallon du 6 juin 1991 relatif au Développement rural, et plus spécialement son article 10 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 février 2007 décidant la Révision du Programme Communal de Développement Rural ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 février 2007 par laquelle celui-ci approuve le choix du mode de passation et fixe les conditions du marché de services à passer avec un auteur de projet en vue de l'élaboration du PCDR ;

Vu la délibération du Collège communal en date du 14 mai 2007 par laquelle celui-ci désigne l'intercommunale IDETA en tant qu'auteur de projet pour élaborer le PCDR de la commune de Pecq ;

Vu les délibérations du Conseil communal en date du 29 septembre 2009 par lesquelles celui-ci désigne les membres de la Commission locale de Développement rural (CLDR) ainsi que les représentants communaux ;

Vu le compte-rendu de la séance de la CLDR du 9 février 2012 durant laquelle le projet de PCDR a été approuvé ;

Vu la décision du Collège communal du 13 février par laquelle celui-ci décide de soumettre le projet de PCDR à l'approbation du prochain Conseil communal ;

Vu la délibération du Collège communal en date du 27 février 2012 par laquelle celui-ci approuve ce projet ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le projet de Programme communal de Développement rural, tel qu'annexé à la présente délibération et de solliciter une première convention-exécution Développement rural pour les deux projets suivants :

- Réalisation d'une étude sur l'aménagement du cœur du village d'Herinnes (fiche n° 16) ;
- Création d'une maison rurale dans le centre Alphonse Rivière de Pecq (fiche n° 20) ;

Article 2 : d'annexer la présente délibération au projet de PCDR et de communiquer les exemplaires dudit projet aux instances prévues à l'article 8 de l'arrêté de l'Exécutif régional du 20 novembre 1991 précité.

Article 3 : de soumettre le projet de PCDR à l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) et de solliciter son approbation par le Gouvernement wallon.

2. Question(s) éventuelle(s)

a) M. René Smette

M. Smette s'inquiète pour le curage du fossé de la rue de Maubray. Il précise que le curage de tous les fossés s'avère plus que nécessaire.

b) M. Aurélien Pierre

1) Quelle est l'évolution du bâtiment détruit qu'est l'ancien restaurant chinois ?
Le Bourgmestre répond que si le restaurant appartient bien aux chinois, le café du Téléphone est la propriété de la brasserie Dubuisson. Une réunion s'est tenue dans son bureau. Une proposition devrait être faite cette semaine.

2) A la présidente du CPAS - concernant la vente d'un terrain proche d'un établissement à l'entrée de Pecq en venant de Courtrai.
En date du 1^{er} mars 2011, une lettre signée par le bourgmestre et le secrétaire communal ff comporte le § suivant : Le Collège communal, en séance du 28 février a demandé que ladite décision du 4 octobre 2007, ainsi que les formalités qui en découlent, soient mises en œuvre dans les meilleurs délais, et ce afin d'éviter toutes actions en justice quelconques

En date du 20 octobre 2011, une lettre signée par le bourgmestre et le secrétaire communal ff comporte le § suivant : Nous vous rappelons qu'en date du 28 février 2011, le Collège communal souhaitait que la décision du Conseil de l'action sociale du 4 octobre 2007 ainsi que les formalités qui en découlent soient mises en œuvre dans les meilleurs délais, et ce afin d'éviter toutes actions en justice quelconques.

Madame la Présidente, suite à ces 2 rappels et à la décision de votre conseil, qu'attendez-vous ?

Mme Loiselet signale qu'une réponse a déjà été donnée et que par conséquent, elle n'a plus de commentaire à faire.

3.Approbation du procès-verbal de la séance précédente - décision

M. Damien Delsoir, Echevin, a quitté la salle lors de l'examen de cet objet.
M. Jacques Huys, Secrétaire communal, signale qu'il a omis d'indiquer l'arrivée de Mme Charlotte Ngo Tonye lors de l'examen du
Hormis cette remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION